

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/019

SEANCE DU 28 MARS 2023

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 29                                   | 29          | 27  |

**Date de la Convocation**

21/03/23

**Date d’Affichage**

04/04/23

**Objet de la Délibération**

**Demande d’une aide départementale  
pour le fonctionnement du R.A.S.E.D.  
(Réseau d’Aides Spécialisées aux  
Elèves en Difficultés).**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, PADRA, AITA, PEGUES, RECH, DASSENOY, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL,

**Absents :** Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE  
Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET  
M. DAGUES-BIE procuration à M. JUMEL  
M. MEYER procuration à M. PANAVILLE  
M. GOMES procuration à Mme TRIAES  
Mme LEROUX procuration à Mme PADRA  
Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL  
M. SARICA procuration à Mme DEGEILH  
M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH  
**Secrétaire :** Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, une psychologue de l’Éducation nationale pour les écoles du premier degré a pour rattachement administratif l’école de Génibrat.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ses membres :

- de solliciter du Département de la Haute-Garonne une subvention de fonctionnement du Réseau d’Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté au titre de l’année scolaire 2022/2023,
- de mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que le bilan du RASED est joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,

Christophe Tountevich

